

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil, situé au 11-A rue Principale Sud, le 7 janvier 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Monsieur Claude Lemens, conseiller;  
Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;  
Madame Lyna Pine, conseillère;  
Madame Manon Perron, conseillère  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;

Est absent :

**1.- Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2.- Adoption de l'ordre du jour.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-01-01

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cindy Cotten d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2.1.- Nomination d'un secrétaire d'assemblée**

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Eric Bergeron à titre de directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

**CONSIDÉRANT** le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée;

19-01-02

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lyna Pine que le conseil municipal autorise la nomination de madame Line Bélanger à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance du 7 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**3.1.- Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-01-03

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Manon Perron d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**3.2.- Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2018.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-01-04

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Normand Bergeron d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **3.3.- Suivi du conseil de décembre**

Si veut faire le suivi de certains dossiers du conseil de décembre

### **4.- Période de questions et demande verbale.**

#### **Prêt de salle au Festival du Poisson**

19-01-05

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Laverlochère-Angliers contribue annuellement au Festival du Poisson par des prêts de locaux, de services rendus et/ou d'équipements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que madame Line Bélanger, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe soit autorisé à signer le formulaire « Permis d'évènements spéciaux ».

Et résolu :

**QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers contribue au Festival du Poisson 2019 par le prêt de la Salle Simard et de la Salle de l'Église ainsi que la cour extérieure du centre communautaire;

**QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers accepte de préparer le stationnement pour l'activité durant la semaine du 28 janvier 2019. Advenant l'indisponibilité des employés de la municipalité, celle-ci permet au Comité Loisirs & Sports, le prêt d'équipement nécessaire afin d'effectuer ces travaux;

**QUE** le ménage durant cette fin de semaine soit assuré par le Comité Loisirs & Sports ainsi que le ménage et le cirage des planchers à la fin de l'activité;

**QU'**après inspection des lieux suite à l'activité, la municipalité de Laverlochère-Angliers se réserve le droit de facturer le Comité Loisirs & Sports d'Angliers si un nettoyage s'avérait nécessaire;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 5.- Revenus

## Décembre

Vente équip. Angliers	7 029.05 \$
Location salle	1 565.61 \$
Loyer Pavillon	6 250.00 \$
Photocopies	229.66 \$
Boîte à malle	27 857.80 \$
Taxes à rec	1 015.59 \$
Foncières	11 688.79 \$
Aqueduc	914.82 \$
Égout	86.26 \$
Traitement des eaux	705.20 \$
Mat. Résiduelle	2 187.03 \$
Pénalité courus	3.14 \$
Intérêts	727.32 \$
Fête familiale	300.00 \$
<b>Total:</b>	<b><u>60 560.28 \$</u></b>

## 5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-01-06

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de décembre 2018 soient autorisées pour des factures s'élevant à 127 617.84 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 31 684.91 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 décembre 2018 imprimé le même jour, totalisant des dépenses de 159 302.75 \$, plus une somme de 24 957.85 \$ consignée au rapport des salaires nets du 21 décembre 2018, le tout totalisant 184 260.60 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 6.- Correspondance.

## 6.1.- Centre réception Timiskaming First Nation

**CONSIDÉRANT** que la Timiskaming First Nation est à la recherche d'un centre de réception en cas de situation d'urgences;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Laverlochère-Angliers possède deux centres communautaires;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Laverlochère-Angliers a toujours prôné l'entraide entre municipalités;

19-01-07

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Normand Bergeron que la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise la Timiskaming First Nation à utiliser ses centres communautaires en cas de mesures d'urgences sur le territoire de la Timiskaming First Nation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 6.2.- Capsule Génération

Génération aimerait savoir s'il y a un élu intéressé à tourner une petite capsule d'information en répondant à 5 questions. Les élèves de l'école St-Isidore embarquent dans le projet.

Madame Manon Perron participera à l'activité.

## 6.3.- Offre de formation

Urgence Québec offre une formation en deux volets sous le thème « Vos relations de presse en situation d'urgence » et « Être porte-parole lors d'une situation d'urgence ».

Monsieur Daniel Barrette y participera.

## 7.- Dossiers municipaux.

### 7.1.- TECQ

Commencer à regarder avec les ingénieurs pour débiter travaux au printemps.

Les ingénieurs veulent savoir ce que l'on fait avec le projet de pluvial.

### 7.2.- Dossier de l'eau potable

Rien de spécial

### 7.3.- Centre communautaire

Rien de spécial

### 7.4.- Réseau routier

#### 7.4.1.- Déneigement trottoir Angliers

Il n'est pas nécessaire de déneiger les trottoirs de rue Baie Miller, Cheminot et Rapides-des-Quinze qui devra être sous surveillance au printemps par mesure de sécurité.

### 7.5.- Sécurité civile

Rien de spécial

### 7.6.- Gouvernance

#### 7.6.1.- Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement visant à déterminer la rémunération des élus.

Avis de motion est donné par la conseillère Cindy Cotten en vue, lors de prochaines séances du conseil, de la présentation d'un projet de règlement et de l'adoption d'un règlement visant à déterminer la rémunération des élus.

#### 7.6.2.- Entente Refuge pour animaux du Témiscamingue

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un refuge pour animaux au Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Laverlochère-Angliers n'a pas le temps nécessaire pour s'occuper des chats et chiens errants sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** le nombre croissant de chats et chiens errants sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que les cas poussant la municipalité à adhérer au Refuge se multiplient;

19-01-08

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Manon Perron que la municipalité de Laverlochère-Angliers adhère au Refuge animal du Témiscamingue en lui cédant la gestion des licences ainsi qu'un remboursement de 1.00\$ / citoyen;

**QUE** les règlements 2013-278 et 2013-283 du secteur Laverlochère et le règlement 130 du secteur Angliers sur les chats et chiens de compagnie sont applicables dans chacun des secteurs de la Municipalité de Laverlochère-Angliers.

**QU'**une entente de service animalier soit signé entre la municipalité de Laverlochère-Angliers et le Refuge pour chats et chiens du Témiscamingue;

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le l'entente entre la municipalité de Laverlochère-Angliers et le Refuge pour animaux du Témiscamingue.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.6.3.- Dossiers élus

**CONSIDÉRANT** que les élus sont responsables de certains dossiers;

**CONSIDÉRANT** qu'ils transmettent les demandes de différents comités;

19-01-09

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Lemens

**QUE** les élus et membres suivants sont nommés au comité consultatif d'urbanisme: Cindy Cotten, Bertrand Julien, Claude Lemens, Mariette Carrière, et les agriculteurs Wallace Metcalfe, Jacques Brassard et Francis Métivier.

**QUE** madame Lyna Pine soit renommée déléguée à la bibliothèque auprès du centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

**QUE** monsieur Normand Bergeron soit renommé représentant de la Municipalité de Laverlochère-Angliers auprès du parc linéaire du Témiscamingue;

**QUE** madame Manon Perron soit nommée représentante de la municipalité de Laverlochère-Angliers auprès de la Corporation de développement de Laverlochère;

**QUE** madame Lyna Pine soit renommée représentante de la municipalité de Laverlochère-Angliers auprès de la Corporation d'Angliers;

**QUE** madame Cindy Cotten soit renommée responsable questions familles;

**QUE** monsieur Claude Lemens soit nommé représentant de la municipalité de Laverlochère-Angliers auprès des Promoteurs d'Angliers inc.

**QUE** messieurs Daniel Barrette, Normand Bergeron et Bertrand Julien soient nommés représentants auprès du Comité Voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.6.4.- Renouvellement Carrefour action municipale et famille

**CONSIDÉRANT** l'importance des familles, des enfants et des aînés pour la municipalité de Laverlochère-Angliers;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité possède une politique familiale et une politique pour les aînés;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité possède une politique familiale et une politique pour les aînés;

19-01-10

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cindy Cotten de renouveler l'adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2018-2019 au coût de 87,38 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.6.5.- **Transport adapté**

**CONSIDÉRANT** que la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) a besoin d'une résolution de la part de la municipalité de Laverlochère-Angliers qui s'engage à verser sa contribution pour l'année 2019;

19-01-11

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lyna Pine que la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 3881\$ pour la période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

**QUE** le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.6.6.- **Retrait signature**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Éric Bergeron n'est plus à l'emploi pour la municipalité de Laverlochère-Angliers;

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de madame Monique Rivest;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Éric Bergeron et madame Monique Rivest étaient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité à différents endroits;

19-01-12

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Manon Perron de révoquer l'autorisation de signature de monsieur Éric Bergeron et madame Monique Rivest pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.6.7.- **Appui des Cercles de Fermières du Québec**

**CONSIDÉRANT** que les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

**CONSIDÉRANT** que les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

**CONSIDÉRANT** que les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes victimes de violence et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT** que les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

**CONSIDÉRANT** que plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

19-01-13

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Lemens d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.6.8.- Vente d'équipements**

Il est décidé de mettre les équipements en vente.

#### **7.7.- Ressources humaines**

##### **7.7.1.- Directeur général**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale, sec.- trés. a pris sa retraite en 2018;

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Éric Bergeron en janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité détenait une banque de curriculum vitae pour le poste de directeur général lors de l'affichage de ce dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'un candidat répondait aux critères d'embauche;

19-01-14

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Manon Perron d'embaucher monsieur Yan Bergeron, à compter du 14 janvier 2019, afin d'exercer la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier pour le remplacement suite au départ de monsieur Eric Bergeron;

**QUE** la rémunération est fixée sur une base annuelle pour une somme de 58 000.00 \$ incluant 3 semaines de vacances dès cette année et après le 3 mois de probation le salaire sera fixé à 60 000\$.

**QUE** le maire Daniel Barrette est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers un contrat de travail édictant les engagements respectifs.

19-01-15

**CONSIDÉRANT** que monsieur Yan Bergeron exerce la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier;

**QUE** monsieur Yan Bergeron, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers sur tous les comptes qu'elle détient à la Caisse Desjardins du Témiscamingue, ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Bertrand Julien que monsieur Yan Bergeron, directeur général, soit autorisé à l'accès de tous les documents et services nécessaires pour le bon fonctionnement de la municipalité de Laverlochère-Angliers auprès des différentes instances.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.7.2.- Directrice générale adjointe

**CONSIDÉRANT** la nomination de madame Monique Rivest à titre de directrice générale adjointe le 4 septembre 2018 par la résolution 18-09-227;

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de madame Monique Rivest;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite nommer une nouvelle personne au titre de directrice générale adjointe;

19-01-16

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lyna Pine que la municipalité de Laverlochère-Angliers nomme madame Line Bélanger directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à compter du 7 janvier 2019, au salaire établi dans la politique salariale 2019;

**QUE** madame Line Bélanger, directrice générale adjointe soit autorisée, à signer pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers sur tous les comptes qu'elle détient à la Caisse Desjardins du Témiscamingue, ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.7.3.- Secrétaire

L'engagement d'une secrétaire sera analysé par le directeur général qui entrera en poste le 14 janvier et la directrice général adjointe.

#### 7.7.4.- Adoption politique salariale 2019

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Laverlochère-Angliers s'est dotée d'une politique administrative;

**CONSIDÉRANT** que le comité ressources humaines en fait la recommandation;

19-01-17

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bertrand Julien d'adopter la politique administrative salariale 2019 tel que recommandé par le comité des ressources humaines, en vigueur en date de la première période de paye de l'année, soit du 30 décembre 2018 au 5 janvier 2019, puis jointe au livre de paie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.7.5.- Période de pause

Rien de particulier.

#### 8- Rapport des comités.



**8.1.- Brigade incendie**

Une rencontre des équipes de pompiers doit être prévue.

**8.2.- Commission familiale et MADA****8.3.- Comité du patrimoine****8.4.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers**

Une rencontre avec les Corporations doit être prévue.

**8.5.- Centre communautaire**

Claude Lemens et Line Bélanger s'ajoutent à l'équipe du Comité du Centre communautaire.

**8.6.- La Régionale****8.7.- Éducation populaire****8.8.- Bibliothèque**

Des travaux sont à terminés à la bibliothèque d'Angliers.

**8.9.- Les promoteurs d'Angliers****8.10.- Comité des Loisirs et sports****8.11.- ÉLAN****8.12.- Villégiature****9.- Suivi à la dernière séance du conseil.****9.1.- Offre de vente du MRNFP**

La municipalité a obtenu un délai jusqu'au mois de janvier 2019 pour prendre une décision.

**9.2.- Piscine**

**CONSIDÉRANT** la transmission du rapport préliminaire « Développement d'une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue » lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue, le 17 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** que dans ledit rapport, divers scénarios financiers ont été présentés pour donner un aperçu sur les investissements et les dépenses annuelles reliées à ce projet;

**CONSIDÉRANT** que le rapport (pages 10 à 12) présente 3 options : 1 – la piscine est gérée par **une municipalité**, 2 – la piscine est gérée par une **coopérative** formée des utilisateurs, 3 – la piscine est gérée par une **régie intermunicipale** (exemple : pompiers);

**CONSIDÉRANT** qu'avant de poursuivre, le conseil de la MRC de Témiscamingue souhaite obtenir une position officielle de chacune des municipalités (hormis la municipalité de Kipawa et la ville de Témiscaming, qui ont déjà une piscine municipale dans leur secteur) quant à leur intérêt à s'impliquer dans la construction d'une nouvelle infrastructure aquatique;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Laverlochère-Angliers ne détient pas les informations nécessaires avant de se prononcer dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Laverlochère-Angliers aimerait avoir une étude plus approfondie pour le dossier de la piscine démontrant clairement les coûts d'un tel projet;

19-01-18

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien;

**QUE** le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite connaître la position des autres municipalités face au projet de piscine;

**QUE** le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers trouve important d'avoir une piscine sur le territoire du Témiscamingue et ce, peu importe le lieu de l'infrastructure aquatique;

**QUE** le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers se prononcera lorsqu'elle aura les informations concernant le coût de ce projet et l'ensemble des informations;

**QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers ne s'engage pas financièrement pour l'étude et pour ce projet de piscine à cette étape-ci étant donné le manque d'information.

Adopté à la majorité des conseillers.

#### 10.- **Affaires nouvelles**

##### 10.1.- **Déplacement cours d'eau Chartier**

OBVT a envoyé une offre de services pour **l'étude environnementale** du déplacement cours d'eau Chartier. Le coût serait de 8006\$.

Le projet est reporté ultérieurement.

#### 11.- **Information du maire.**

Le maire donne de l'information.

#### 12.- **Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

#### 13.- **Clôture de l'assemblée.**

Le président déclare la levée de la séance, il est 23 h 00.

---

Daniel Barrette, maire

---

Line Bélanger, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal, le 11 février 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Monsieur Claude Lemens, conseiller;  
Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Madame Lyna Pine, conseillère;  
Madame Manon Perron, conseillère  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller;

Est également présente: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

#### 1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

#### 2.- Adoption de l'ordre du jour.

Demande d'ajout de l'éco-centre aux affaires nouvelles

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-02-19

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 3.1.- Adoption du procès-verbal du 7 janvier 2019.

Demande d'une modification mineure par Lyna Pine

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-02-20

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2019;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 3.2.- Suivi du conseil de janvier

Si veut faire le suivi de certains dossiers du conseil de janvier

#### 4.- Période de questions et demande verbale.

Le maire donne la parole au public et reçoit les questions de l'assistance.

Une citoyenne remet une lettre et demande que nous identifions les chemins privés de la municipalité. Des vérifications seront faites à ce sujet par la municipalité.

**5.- Revenus****Janvier**

Confirmation bancaire	235.63 \$
Location salle	357.86 \$
Pompiers St-Eugène	84.00 \$
Photocopies	399.31 \$
Métaux MRCT	1 311.54 \$
Droit carrières	1 147.20 \$
Taxes à rec	3 066.20 \$
Foncières	6 065.33 \$
Aqueduc	746.04 \$
Égout	63.77 \$
Traitement des eaux	370.80 \$
Mat. Résiduelle	1 330.15 \$
Pénalité courus	11.53 \$
Intérêts	104.32 \$
Loyer et ménage Promoteurs	575.94 \$
Publicité journal	10.00 \$
Divers	0.01 \$

**Total:** 15 879.63 \$

**5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-02-21

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que les dépenses présentées pour le mois de janvier 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 127 514.01 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 18 110.93 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 janvier 2019, totalisant des dépenses de 145 624.94 \$, plus une somme de 23 512.66 \$ consignée au rapport des salaires nets du 31 janvier 2019, le tout totalisant 169 137.60 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**6.- Correspondance.****6.1 - Demande d'achat d'un terrain municipale de Céline Deault**

**CONSIDÉRANT QUE** cette portion de terrain municipal est le seul accès à des terrains municipaux situés près du lac et que nous pouvons y faire du développement dans le futur;

19-02-22

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseillère Manon Perron que l'offre d'achat de Madame Céline Deault soit refusée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6.2 – Demande du Club des chasseurs de rédiger une résolution contre le registre des armes à feu**

**CONSIDÉRANT QUE** la loi 64 prévoit que toute arme à feu, sans restriction, présente au Québec doit être immatriculée;

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité a pris connaissance des arguments du Club des chasseurs de Laverlochère qui sont contre un registre des armes à feu;

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité a pris connaissance des arguments du groupe PolySeSouvient, ainsi que de la Maison l'Équinoxe qui appui le registre des armes à feu;

19-02-23

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de demander au gouvernement du Québec d'appliquer un moratoire d'une année à la « loi sur l'immatriculation des armes à feu » dans sa forme actuelle.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6.3 – Demande de la famille de Marie-Laure Racicot-Melançon pour offrir une marque d'attention de la municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Marie-Laure Racicot-Melançon est née dans la municipalité de Laverlochère en 1919;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a été citoyenne de la municipalité depuis ce temps;

19-02-24

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Manon Perron de lui offrir une marque d'attention de la part de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6.4 – Demande de la MRC de notre position officielle sur notre contribution pour l'année 2019 pour le RIFT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a contribué dans le passé pour le RIFT;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité à inclut à son budget 2019 une contribution de 5972\$;

19-02-25

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de contribuer pour l'année 2019 au RIFT pour un montant de 5972\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6.5 – Demande d'appui du CREAT au projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue**

Présentation de la demande d'appui au CREAT. On pourra procéder avec la lettre d'appui dans le mois.

**6.6 – Demande de Les Promoteurs d'Angliers inc. de devenir membre du groupe Ami du T.E. Draper**

**CONSIDÉRANT QUE** le T.E Draper est situé dans la municipalité de Laverlochère-Angliers;

**CONSIDÉRANT QUE** la cotisation annuelle est de 30\$;

19-02-26

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adhérer au « Ami du T.E. Draper »

**6.7 – Invitation à devenir membre au conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue**

Cette demande a été refusé.

**6.8 – Demande d’appui au Projet Embarque A-T du CREAT**

Étant donné la présence du « Baladeur » en région, le conseil ne donne pas son appui.

**7.- Dossiers municipaux.****7.1.- TECQ****7.1.1- Suivi du programme de la TECQ**

**CONSIDÉRANT QU’**il reste dans le programme de la TECQ, pour le secteur de Laverlochère 464 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** ces montants ont été programmé pour la mise en place d’un égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest, ainsi pour un émissaire de sortie;

19-02-27

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lyna Pine d’aller en appel d’offre pour 2 projets possible :

- 1) L’égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest et un émissaire allant à la Rue Labelle
- 2) L’égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest et un émissaire allant à la Rue Labelle et à la Rue Arpin

Adopté à l’unanimité des conseillers

**7.2.- Dossier de l’eau potable****7.2.1- Suivi du programme des bouteilles d’eau**

Le programme des bouteilles d’eau sera de retour, le 1<sup>er</sup> avril 2019.

**7.3.- Centre communautaire****7.3.1- Renouvellement du contrat pour les lignes téléphoniques requis avant le 10 avril 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons renouveler notre contrat avec Télébec avant le 10 avril 2019. Nous sommes présentement sur un contrat de 60 mois;

19-02-28

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Cindy Cotten de modifier notre contrat sur une durée de 12 mois pour un montant de 101.30\$/mois.

Adopté à l’unanimité des conseillers

**7.4.- Réseau routier**

Discussion sur la TECQ qui sera investi dans la voirie à Angliers.

**7.5.- Sécurité civile****7.5.1.- Projet de sécurité civile/mesures d’urgence – Autorisation de l’offre de service déposée par la firme priorité STRATJ**

**CONSIDÉRANT QUE** le « Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » déposé le 9 mai 2018 par le Ministère de la sécurité publique (MSP) et pour lequel les municipalités doivent se conformer avant le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le MSP favorise les regroupements et échanges de services de mesures d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet global de services, formations et outils, présenté le 19 novembre dernier par la firme Priorité StraTJ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services présentée était conditionnelle à l'adhésion des 20 municipalités pour obtenir le tarif de 14 869 \$ par municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la rencontre mensuelle des directrices et directeurs généraux du 29 janvier 2019, plusieurs municipalités ont confirmé avoir obtenu le financement pour les volets 1 et 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette aide financière doit supporter les municipalités dans la mise en place d'un plan de mesures d'urgences en conformité avec le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

19-02-29

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la municipalité de Laverlochère-Angliers accepte l'offre de services de la firme Priorité StraTJ, datée du 19 novembre 2018, pour l'obtention de divers services, pour **un montant maximal de 14 869 \$**, selon la répartition suivante :

- Service, formation, outils (soutien technique, formation, simulations) : 5826.50\$
- Investissements complémentaires regroupés (Soutien technique, trousse) : 5200.00\$
- Technologies de mesures d'urgences (application informatique) : 3842.50\$

**D'AUTORISER** la dépense à même le financement obtenu par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec et par le poste budgétaire « Sécurité Civil ».

**QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise M. Yan Bergeron, directeur général-secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom tout document en lien avec l'offre de services de la firme Priorité StraTJ.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 7.6.- Gouvernance

### 7.6.1- Autorisation du directeur général d'inscrire la municipalité à clicSÉQR aux fichiers de Revenu Québec

19-02-30

Il est proposé par Bertrand Julien et résolu unanimement :

**QUE**, Bergeron Yan soit autorisé

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsables des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes la périodes toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et le la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

#### 7.6.2 – Assurance cyber-risque

Le comité est intéressé à poursuivre les démarches sur une assurance cyber-risque au moment où plus de détail seront disponible.

#### 7.6.3 – Vente de nos équipements

Présentation offre de Marco Clément. Le comité veut avoir une évaluation pour le camion lourd 10 roues avant de poursuivre les démarches.

#### 7.6.4 – Lac Robinson

Séance d'information

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- a) Prolongation du chemin
- b) Ligne électrique
- c) Taxes spéciales après 2 ans

Nous devons procéder à l'élaboration d'un plan d'affaire, avant de continuer plus loin dans le dossier.

#### 7.6.5 - Abri de la patinoire

Présentation des soumissions de Champoux et de G4.

Le conseil a demandé de vérifier le coût d'une installation mobile, avant de prendre une décision.

#### 7.6.6 – Gestion des lots intra-municipaux

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs demande une résolution pour permettre à la municipalité de signer une convention avec eux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité manque d'information pour prendre une décision informée sur ladite convention;

19-02-31

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Manon Perron de faire une demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, afin de recevoir une présentation sur les responsabilités et les obligations liées à la signature d'une convention de gestion des lots intra-municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 7.6.7 – Rémunération des élus

Suivi sur ce dossier. Les élus devront soumettre leurs suggestions avant le 22 février 2019, afin de pouvoir rédiger le règlement pour le conseil de mars.



## 7.6.8 – Refinancement du prêt 2007-240

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets pour un montant de 179 900 \$ qui sera réalisé le 19 février 2019**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite emprunter par billets pour un montant total de 179 900\$ qui sera réalisé le 19 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-240	179 900\$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2007-240, la municipalité de Laverlochère-Angliers souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

19-02-32

Il est proposé par le conseiller Bertrand Julien et résolu unanimement :

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 19 février;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 février et le 19 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	15 300\$
2021	15 800\$
2022	16 400\$
2023	17 000\$
2024	17 600\$ (à payer en 2024)
2024	97 800\$ (à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2007-240 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des conseillers

**Résolution d'adjudication**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	11 février 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 février 2019
Montant :	179 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Laverlochère-Angliers a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 février 2019, au montant de 179 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE

15 300 \$	3,47900 %	2020
15 800 \$	3,47900 %	2021
16 400 \$	3,47900 %	2022
17 000 \$	3,47900 %	2023
115 400 \$	3,47900 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,47900 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 300 \$	2,70000 %	2020
15 800 \$	2,80000 %	2021
16 400 \$	2,95000 %	2022
17 000 \$	3,10000 %	2023
115 400 \$	3,20000 %	2024

Prix : 98,00000

Coût réel : 3,67653 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE est la plus avantageuse;

19-02-33

**Il est proposé par le conseiller Bertrand Julien et résolu unanimement**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Laverlochère-Angliers accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE pour son emprunt par billets en date du 19 février 2019 au montant de 179 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2007-240. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### **Résolution pour signataire du refinancement du prêt 2007-240**

**CONSIDÉRANT QUE** nous refinançons le prêt no 2007-240 et que nous devons assignés 2 signataires pour signer cette demande à la CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE;

19-02-34

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de désigner le maire, Daniel Barrette et le directeur général, Yan Bergeron signataire pour et au nom de la municipalité de tous les documents relatifs au refinancement du prêt 2007-240

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.6.9 Achat terrains MERN à Angliers**

Nous devons fournir une réponse au MERN concernant l'achat de terrains avant mi-avril. Nous devons faire un plan d'affaire au cours du prochain mois.

#### **7.7.- Ressources humaines**

##### **7.7.1.- Embauche Secrétaire**

**CONSIDÉRANT** la promotion de Line Bélanger au poste de Directrice Générale adjointe;

**CONSIDÉRANT** que le poste de secrétaire a été publié;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité a rencontré une candidate en entrevue;

**CONSIDÉRANT** que la candidate possède de l'expérience en secrétariat

19-02-35

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'embaucher Madame Monique Vachon comme secrétaire. Il y a une période de probation de 3 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

##### **7.7.2.- Journalier**

**CONSIDÉRANT** l'embauche d'un journalier basé sur une période de probation 3 mois;

**CONSIDÉRANT** que ce journalier a reçu un avertissement d'améliorer son travail dans les 10 jours suivant un rendement insatisfaisant et qu'on a constaté aucune amélioration;

19-02-36

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de mettre fin à la probation de ce journalier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **8- Rapport des comités.**

##### **8.1.- Brigade incendie**

##### **8.2.- Commission familiale et MADA**

##### **Remboursement couche lavable**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité dispose d'une politique afin de supporter l'achat de couches lavables pour les poupons;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique rembourse 50 % jusqu'à un maximum de 150 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande répondant aux critères d'admissibilité a été déposée;

19-02-37

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de procéder au versement de 140.88 \$ représentant 50 % de l'achat de couches lavables s'élevant à 281.75 \$ à madame Jessica Beauregard.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **Fête Familiale du 16 février 2019**

Demande de leur part d'avoir un employé municipal pour 10h sur les lieux.

### **8.3.- Comité du patrimoine**

### **8.4.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers**

Suivi sur le projet de fusion entre les deux corporations. Les deux corporations ne sont pas prêtes à se fusionner, ils travailleront en collaboration pour l'instant.

### **8.5.- Centre communautaire**

### **8.6.- La Régionale**

Annonce de la vente de La Régionale.

Attente de connaître les nouveaux propriétaires.

La municipalité doit fournir une lettre qui confirme ses responsabilités face à ses équipements installés sur les terrains de La Régionale.

### **8.7.- Éducation populaire**

### **8.8.- Bibliothèque**

9000\$ dépensé dans le projet FARR pour mettre à jour la bibliothèque d'Angliers à ce jour.

### **8.9.- Les promoteurs d'Angliers**

### **8.10.- Comité des Loisirs et sports**

Demande au comité du festival du poisson de produire une requête avec tout leurs travaux à effectuer pour l'édition de l'année prochaine.

### **8.11.- ÉLAN**

**Demande du comité de l'Élan pour occuper le bureau vacant situé 11, rue principal Sud à Laverlochère.**

**CONSIDÉRANT** que le comité de l'Élan a besoin d'installation temporaire pendant la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT** que le bureau situé au 11, rue principal Sud à Laverlochère est présentement disponible;

**CONSIDÉRANT** que le comité à aussi besoin d'un coffre-fort et que la municipalité en possède un qui n'est plus utilisé;

19-02-38

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy de leur permettre d'utiliser le bureau pendant la réalisation du projet et il est proposé par la conseillère Manon Perron de leur céder le coffre-Fort.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**8.12.- Villégiature****9.- Suivi à la dernière séance du conseil.****10.- Affaires nouvelles****10.1 Idside**

Dû à une contrainte de temps, Idside n'a pas été couvert.

**10.2 Relais éco-centre**

Réflexion devra être faite si le relais éco-centre sera ouvert pendant la période estivale. Une demande pour des statistiques a été faite.

**11.- Information du maire.**

- TECQ
- Dossier eau potable
- Tenant de lieux de taxe

**12.- Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

**13.- Clôture de l'assemblée.**

Le président déclare la levée de la séance, il est  
22 h 38.

---

Daniel Barrette, maire

---

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal, le 4 mars 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;  
Madame Lyna Pine, conseillère;  
Madame Manon Perron, conseillère;  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;

Est absent : Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est également présente: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

### 1.- Ouverture de la séance.

Remise d'un cadre donné par la MRC et remis par le maire à la conseillère Lyna Pine pour ses années effectuées en tant que mairesse.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

### 2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout de 1 point aux affaires nouvelles.  
10.2 Consultation publique Coupe 82-51

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-03-39

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 3.- Adoption du procès-verbal du 11 février 2019.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 février 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-03-40

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 février 2019;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 3.1.- Suivi du conseil de février

Si veut faire le suivi de certains dossiers du conseil de février

### 4.- Période de questions et demande verbale.

Le maire donne la parole au public et reçoit les questions de l'assistance.

Demande de rencontre de la part de M. Paul Coulombe avec le maire et le directeur général pour une explication de leur compte de taxe.

La demande a été approuvée et ils seront rencontrés dans les prochaines semaines.

**5.- Revenus****Février**

Dérogation mineure	50.00 \$
Location église Angliers	135.00 \$
Mutation	183.50 \$
Photocopies	0.50 \$
Annonces journal	70.00 \$
Constat SQ	658.00 \$
Taxes à rec	1 904.27 \$
Foncières	6 694.20 \$
Aqueduc	769.84 \$
Égout	78.99 \$
Traitement des eaux	428.80 \$
Mat. Résiduelle	1 080.68 \$
Pénalité courus	2.23 \$
Intérêts	176.89 \$
Boîte à malle	212.50 \$
Comité L. S. Angliers	1 170.82 \$
Arrondissement	(0.01) \$
Entretien ménager	177.61 \$

**Total:** 13 793.82 \$

**5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-03-41

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de février 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 155 064.63 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 22 773.75 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 28 février 2019, totalisant des dépenses de 177 838.38 \$, plus une somme de 18 413.40 \$ consignée au rapport des salaires nets du 28 février 2019, le tout totalisant 196 251.78 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**6.- Correspondance.****6.1 Problème de pression d'eau causant des problèmes à des équipements**

Demande du copropriétaire du Marché Neveu Bonichoix, si nous avons des options pour régler le problème de pression d'eau sur la rue Principale à Laverlochère.

Un suivi des fuites et une vérification de la consommation des grandes entreprises devra être faite. Nous devons faire une mise à jour sur ce dossier pour le mois de mai.

**6.2 Proposition du cercle des fermières pour confection de sacs pour nouveaux arrivants**

Le cercle des Fermières propose un prix unitaire de 10\$ pour faire la confection de sacs réutilisables qui seront remis aux nouveaux arrivants. Il y a un intérêt de la part du conseil pour aller vers cette avenue. Une décision sera prise sous peu.

### 6.3 Adhésion Carrefour Action Municipale et Famille

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour Action Municipale et Famille nous sollicite pour renouveler notre adhésion cette année;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adhéré par les années passées;

19-03-42

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de renouveler notre adhésion qui est d'un montant de 87.38 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 6.4 Invitation du club de l'âge d'or d'Angliers « Les Navigateurs d'Angliers » pour rencontrer le conseil municipal

Invitation du club de l'âge d'or pour discuter de l'absence de budget pour l'entretien et des réparations urgentes du centre communautaire d'Angliers.

L'invitation a été acceptée et une date sera déterminée au cours des prochaines semaines.

## 7.- Dossiers municipaux.

### 7.1.- TECQ

Suivi sur la rencontre effectuée avec Marie-Christine Bouchard pour lancer l'appel d'offres.

### 7.2.- Dossier de l'eau potable

Suivi sur la rencontre avec le ministère du 27 février 2019 à Rouyn-Noranda. Obligation de présenter un projet global, pour recevoir une subvention de 95%. Soit Traitement de l'eau potable, canalisation et traitement des eaux usées.

### 7.3.- Centre communautaire

#### 7.3.1 Changement de serrures

Discussion pour changer les différentes serrures au centre communautaire. Faire le suivi sur le nombre de serrure à changer et regarder pour le prix d'une serrure avec code numérique versus une serrure conventionnelle.

### 7.4.- Réseau routier

#### 7.4.1 Opération Dégivreur

Suivi sur l'Opération Dégivreur. Discussion du problème avec les camions de pompier qui ne pouvait pas être poster dehors à cause du froid. Discussion du problème d'accès à la fréquence radio où toutes les opérations étaient coordonnées. Un problème de personnel aurait pu se produire dans le cas où l'opération aurait perduré dans le temps. Rencontre avec la SQ le 26 mars à se sujet, pendant la rencontre des DG.

#### 7.4.2 Entretien chemin d'été

### Demande appel d'offre pour nivelage des routes

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est responsable de l'entretien de ses routes;



**CONSIDÉRANT QU'**il sera nécessaire de faire l'entretien d'été de tout le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

19-03-43

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron de mandater le directeur général pour aller en soumission publique pour l'entretien de nos chemins d'été. La municipalité fera un appel d'offres pour 1 an ou pour 3 ans.

Adopté à la majorité des conseillers.

La conseillère Cindy Cotten enregistre sa dissidence.

#### **Demande d'appel d'offre pour abat-poussière liquide**

**CONSIDÉRANT QU'**il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense est estimé à plus de 25 000\$;

19-03-44

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à un appel d'offres par invitation pour du calcium liquide. Le directeur général est mandaté pour procéder et obtenir un prix.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.5.- Sécurité civile**

##### **7.5.1 Programme de vérification des avertisseurs de fumée**

Projet pour permettre au pompier de vérifier plusieurs avertisseurs de fumée dans les maisons de citoyens.

La MRC nous offre de faire une visite de tous les citoyens sur une période de 5 ans. Discussion d'engager une personne à l'interne pour vérifier l'ensemble des avertisseurs de fumée sur notre territoire dans la même année.

Aucune décision n'a été prise.

#### **7.6.- Gouvernance**

##### **7.6.1 – Vente de nos équipements**

Le 10 roues n'a pas encore été évalué par un professionnel. Selon les gens du secteur, ce véhicule vaudrait aux alentours de 10 000\$.

##### **7.6.2 - Abri de la patinoire**

Nous devons évaluer tous les coûts reliés à l'installation d'un équipement mobile. Nous n'avons pas encore l'information pour la produire au comité. Un retour sera fait au conseil d'avril.

##### **7.6.3 – Rémunération des élus**

Présentation du projet de règlement 2019-01.

Un avis public sera affiché dans les bureaux municipaux des 2 secteurs, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

##### **7.6.4 Achat terrains MERN à Angliers**

Présentation par le maire Daniel Barrette de l'achat de terrains au MERN.

**CONSIDÉRANT QUE** le MERN nous offre des terrains pour une valeur de 40 250\$;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons leur fournir une réponse avant la mi-avril;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant supplémentaire d'environ 110 000\$ sera nécessaire pour la construction d'un chemin d'accès;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour soumettre un projet au volet 1 du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » de la FDT est le 2 avril 2019 à 16h;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme peut nous permettre de recevoir une subvention jusqu'à 20 000\$;

19-03-45

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de monter le plan d'affaire du projet et d'appliquer sur le volet 1 du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ». De demander une contribution à la corporation de développement économique d'Angliers. De demander une subvention au « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire ».

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

#### 7.6.5 **Projet de borne électrique**

**CONSIDÉRANT QUE** le CREAT à un projet d'installation d'une borne électrique dans le secteur d'angliers;

**CONSIDÉRANT QUE** le CREAT a besoin d'un engagement de la municipalité pour continuer avec le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est intéressé à l'installation d'une borne électrique dans le secteur Angliers;

19-03-46

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de prendre un engagement pour déboursier 750\$ plus les taxes pour une borne d'une valeur de 4 000\$, ainsi que de contribuer en nature (temps homme), une valeur de 1 000\$ pour l'installation de celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 7.6.6 **Affichage numéro civique**

Sur les routes publiques, la municipalité va s'assurer de bien identifier les routes pour la montée Giroux, la montée Fraser, ainsi que pour le chemin du pin rouge et cela à sa charge. L'identification des habitations est à la charge des citoyens. Une annonce sera faite dans le petit journal pour sensibiliser les citoyens à une bonne identification de leur demeure.

Traverse sans nom

**CONSIDÉRANT QUE** la traverse reliant le 5<sup>e</sup>-et-6<sup>e</sup> Rang et le 6<sup>e</sup> Rang ne porte aucun nom;

19-03-47

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'enregistrer un nom pour cette traverse.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**7.6.7 Relais Éco-Centre**

Les statistiques seront présentées au conseil d'avril.

**7.6.8 Stationnement Salle Municipale Laverlochère**

Le stationnement de la Salle Municipale de Laverlochère est utilisé comme stationnement personnels par certains citoyens. De plus, certains citoyens se stationnent en avant du garage municipal, bloquant partiellement l'accès.

**7.6.9 Participation congrès FQM**

Regarder avec le conseil qui va représenter le conseil au congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2019.

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la FQM se tiendra du 26 au 28 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année la municipalité envoie des représentants;

19-03-48

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'envoyer 2 représentants au congrès de la FQM 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.7.- Ressources humaines****7.7.1.- Embauche Journalier**

**CONSIDÉRANT** que le poste de journalier a été publié;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité a rencontré un candidat en entrevue;

**CONSIDÉRANT** que le candidat possède les compétences pour être journalier;

19-03-49

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'embaucher Monsieur Éric Lefebvre comme journalier. Il y a une période de probation de 3 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**8- Rapport des comités.****8.1.- Brigade incendie****8.2.- Commission familiale et MADA**

La fête d'hiver s'est bien déroulée. Le bilan est à venir. Les bénévoles seront remerciés à l'aide du petit journal.

**8.3.- Comité du patrimoine****8.4.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers****Consultation publique coupe 82-51**

Présentation par la conseillère Cindy Cotten des commentaires qui seront déposés sur la plateforme du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

**8.5.- Centre communautaire**

À cause d'un escalier trop étroit, il sera désormais impossible d'exposer les cercueils à la salle de l'âge d'or. Les urnes funéraires pourront y être exposées.

**8.6.- La Régionale****8.7.- Éducation populaire****8.8.- Bibliothèque****8.8.1.- Projet FARR**

Nous pourrions inclure les frais reliés aux ressources humaines dans les coûts du projet.

**8.8.2.- Contribution demandé du réseau BIBLIO**

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau BIBLIO demande une contribution pour souligner le travail de nos bénévoles émérites;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Annette Cardinal de la Biblio Laverlochère a atteint sa 35<sup>e</sup> années de bénévolat;

19-03-50

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de contribuer pour un montant de 40\$, afin de remettre à Madame Annette Cardinal, un certificat cadeau lors de la semaine nationale de l'action bénévole.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**8.9.- Les promoteurs d'Angliers****8.10.- Comité des Loisirs et sports**

La municipalité a transmis à Monsieur Sébastien Fortier les documents pour le volet 4 du programme de la FDT.

Une rencontre entre le maire et le comité des sports et loisirs d'Angliers a eu lieu.

Demande du comité des sports et loisirs d'angliers d'avoir leur propre local.

**8.11.- ÉLAN****8.12.- Villégiature****8.13.- Comité consultatif d'urbanisme****8.13.1 Demande de dérogation Champoux-Daigle**

Afin de finaliser la vente de leur propriété située au 108 Chemin Fraser et désigné comme lot 5 593 580, les propriétaires demandent que la marge de recul latérale du garage qui est actuellement de 0,96m soit acceptée comme dérogatoire; la marge règlementaire étant de 1,00m comme stipulé au règlement de zonage no 54, art 4.5.

**CONSIDÉRANT QUE** le garage a été construit par l'ancien propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage est bâti sur une dalle de béton et donc difficile à déménager;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de refuser la dérogation pourrait causer préjudice au propriétaire actuel et empêcher la vente de la propriété;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucune résidence sur le terrain adjacent au garage;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment le plus prêt du garage est un autre garage situé à plus de 75m;

**CONSIDÉRANT QUE** des cas similaires ont déjà été acceptés par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande de dérogation;

19-03-51

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que la marge de recul soit acceptée à 0,96m au lieu de 1,00m comme spécifié dans le règlement de zonage no 54, art. 4.5.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **8.13.2 Présence par téléphone en cas de circonstance extraordinaire**

La demande de pouvoir assisté par téléphone à une réunion du comité consultatif d'urbanisme a été refusé. Cindy se retire du comité de CCU et sera remplacée par Manon Perron. Une résolution devra être adopté au prochain conseil.

#### **9.- Suivi à la dernière séance du conseil.**

La municipalité a reçu l'entente de service animaliers avec le refuge pour animaux du Témiscamingue signée.

#### **10.- Affaires nouvelles**

##### **10.1 Poutrelles**

Selon le contrat, EBC devait nous remettre seulement 40 poutrelles. Ces poutrelles ont été reçu.

##### **10.2 Consultation publique coupe 82-51**

Ce point a été discuté dans les sujets de la corporation de développement de Laverlochère et Angliers.

#### **11.- Information du maire.**

À partir du 19 mars, Line Bélanger sera à Angliers tous les mardis. Sinon, ce sera Yan Bergeron qui sera présent.

#### **12.- Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

**13.- Clôture de l'assemblée.**

Le président déclare la levée de la séance, il est 22 h 25.

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette, maire

\_\_\_\_\_  
Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette, maire

XX

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 1er avril 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Madame Lyna Pine, conseillère;  
Madame Manon Perron, conseillère;  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;  
Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller

Est également présente: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

**1.- Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

**2.- Adoption de l'ordre du jour.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-04-52

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**3.- Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-04-53

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 3.1.- Suivi du conseil de mars

#### 4.- Période de questions et demande verbale.

Aucune question n'a été posée.

#### 5.- Revenus

##### MARS

Location salle	275.00 \$
Mutation	754.76 \$
Photocopies	0.38 \$
Boîte à malle	1 724.63 \$
Taxes à rec	5 611.69 \$
Foncières	141 048.90 \$
Aqueduc	17 438.34 \$
Égout	2 578.13 \$
Traitement des eaux	8 761.86 \$
Mat. Résiduelle	19 836.62 \$
Intérêts	318.11 \$
Fête famille	250.00 \$
Permis	50.00 \$
Arrondissement	0.01 \$
<b>Total:</b>	<b><u>198 648.43 \$</u></b>

#### 5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-04-54

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de mars 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 80 580,35\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 23 340,98\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 28 mars 2019, totalisant des dépenses de 103 921,33\$, plus une somme de 17 062,49\$ consignée au rapport des salaires nets du 26 mars 2019, le tout totalisant 120 983,82\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 6.- Correspondance.

##### 6.1. – Invitation de Achirou Chaibou à une séance d'information pour le service L'ARTERRE

Le programme ARTERRE est un service de maillage qui vise l'accès agricole par l'accompagnement et le jumelage des producteurs agricoles, propriétaires terriens et aspirants producteurs. M. Achirou Chaibou a déjà rencontré plusieurs municipalités à ce sujet. Il nous demande si nous sommes intéressés à cette séance d'information. Elle s'adresse à tous les intervenants visés par le programme.

Le conseil est intéressé à rencontrer M. Achirou Chaibou avant la séance du conseil du 6 mai 2019.

**6.2. – Demande de Monsieur Jacques Gauthier de considérer un changement de la taxation des égouts à Laverlochère.**

Soit de changer le frontage par une taxation à l'unité.

Aucune décision ne sera prise à ce sujet

**6.3. - Demande de commandite au projet de reconnaissance de l'école Rivière-des-Quinzes.**

Demande d'aide financière de l'école Rivière-des-Quinzes, afin de financer les bourses d'excellence remises aux élèves qui se sont démarqués sur le plan académique tout en s'impliquant dans le vécu de l'école.

Aucun montant ne sera versé.

**6.4. – Demande de rencontre des promoteurs d'Angliers**

Les membres des promoteurs voudraient nous rencontrer afin de se connaître davantage et discuter des différents points qui nous lient, pour assurer un bon fonctionnement de leurs installations.

Le conseil rencontrera les membres des promoteurs. Les promoteurs seront contactés pour déterminer une date de rencontre.

**6.5. – Offre promotionnel du journal Le Reflet**

**CONSIDÉRANT** que l'offre reçu du journal Le reflet pour publiciser les activités et les entreprises de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ce journal est dans notre région;

**CONSIDÉRANT** que nous avons participé par les années passés;

19-04-55

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'acceptée leur offre de 425\$ plus taxes pour une page complète de publicité, dans un cahier détachable. Le document sera soumis pour approbation par le conseil avant l'envoi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**6.6. – Demande de prise de position en faveur de la mise sur pied d'un Programme national de gestion du myriophylle**

**CONSIDÉRANT** que le myriophylle à épis, une plante exotique envahissante prolifère dans plusieurs lacs et plans d'eau de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que la lutte contre le myriophylle à épis est complexe et coûteuse et qu'un appui important doit être apporté aux intervenants pour lutter contre l'envahisseur;

19-04-56

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cindy Cotten d'appuyer la déclaration « Pour un programme national de gestion du myriophylle à épis » de l'alliance pour la gestion du myriophylle afin de prévenir la dissémination dans les lacs et cours d'eau non atteints, soutenir la recherche fondamentale et expérimentales et appuyer les associations et les municipalités aux prises avec le problème.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



**6.7. – Adhésion à la Société d’Histoire du Témiscamingue**

**CONSIDÉRANT** que la Société d’Histoire du Témiscamingue nous demande d’adhérer à leur organisation;

**CONSIDÉRANT** que nous avons adhéré en 2018;

19-04-57

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cindy Cotten de déboursier 30\$, afin d’adhérer à la société d’Histoire du Témiscamingue.

Adopté à l’unanimité des conseillers.

**6.8. – Demande d’adhésion au CREAT**

**CONSIDÉRANT** que le CREAT nous demande d’adhérer pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** que nous avons un projet de borne électrique prévu avec eux;

19-04-58

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d’adhérer au CREAT pour un montant de 50\$

Adopté à l’unanimité des conseillers.

**6.9. – Demande de la MRC d’un appui pour la tenue d’un sommet sur le transport collectif régional interurbain**

**ATTENDU QUE** la question du transport collectif interurbain à l’échelle régionale ou provinciale relève spécifiquement du ministère des Transports qui est responsable du transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l’autobus.

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a pour mission d’assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires.

**ATTENDU QUE** le transport collectif régional interurbain connaît de graves difficultés en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec et dans plusieurs régions du Québec.

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports n’a aucune stratégie, politique, plan d’action ou moyen financier conséquent avec l’ampleur des défis associés au transport collectif régional interurbain.

**ATTENDU QU’**en mars 2018, la Conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a transmis un avis au ministère des Transports, présentant six recommandations afin de favoriser le maintien et le développement du transport collectif régional interurbain.

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) ont contribué financièrement au maintien de lignes régionales de transport par autobus qui autrement seraient abandonnées.

**ATTENDU QUE** les solutions en place ont un caractère temporaire, alors que la problématique est permanente.

**ATTENDU QUE** la mobilité durable des personnes est essentielle en termes d’occupation, d’habitation, de vitalité et d’attractivité du territoire.

19-04-59

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de demander au ministre des Transports d'assumer pleinement la juridiction provinciale relative au transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus avec la mise sur pied d'un Sommet sur le transport collectif régional interurbain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **6.10 – Demande de contribution pour les équipes de Bantam A, McDonald Barracuda et Atome A. Breton Construction**

Aucune contribution ne sera versée.

#### **6.11 – Demande de l'association chasse et pêche d'une lettre d'appui pour le volet 2 du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » de la FDT**

Demande pour subventionner l'accès au petit Lac long. Cette association veut remettre sur pied le site. L'association a eu des contacts avec la corporation de développement de Laverlochère.

Refusé, car aucun projet en main au moment du conseil

### **7.- Dossiers municipaux.**

#### **7.1.- TECQ**

L'appel d'offre pour le projet de l'émissaire pluvial sur la rue Labelle a été mise sur la plateforme du SEAO le 22 mars 2019. Date limite le 12 avril 2019 à 15h.

#### **7.2.- Dossier de l'eau potable**

Une présentation sera faite avec les utilisateurs du service dans le secteur Angliers dans environs 2 mois.

#### **7.3.-Pression eau secteur Laverlochère**

Présentation des données recueillies concernant la consommation d'eau recueillis.

Une analyse des fuites devra être effectuée avant la séance du 6 mai.

Une décision sera prise lors du conseil du 6 mai pour déterminer ce qui sera fait.

#### **7.4.- Centre communautaire**

Une demande de soumission sera faite à Gesfor pour l'analyse d'amiante et de moisissures au centre communautaire d'Angliers.

#### **7.5.- Réseau routier**

##### **7.5.1 Entretien chemin d'été**

L'appel d'offres public sera envoyé pour l'édition du 9 avril 2019 au journal le reflet. Date limite le 18 avril à 15h.

##### **7.5.2 Demande d'appel d'offre pour abat-poussière liquide**

L'appel d'offres par invitation a été envoyé le 29 mars 2019. Date limite est le 12 avril à 11h.

**7.6.- Sécurité civile****7.7.- Gouvernance****7.7.1 – Vente de nos équipements**

**CONSIDÉRANT** que nous n'utilisons plus le camion cube, la niveleuse ainsi que le 10 roues;

**CONSIDÉRANT** que nous avons mis ces équipements en vente;

**CONSIDÉRANT** que la seule offre sérieuse provient du détaillant Clément Chrysler Dodge Ltee;

19-04-60

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de vendre les 3 équipements au prix de 19 500\$. Ce montant correspond à l'offre de Clément Chrysler Dodge Ltee.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.7.2 - Abri de la patinoire**

**CONSIDÉRANT** que nous aurons besoin d'un abri pour les patineurs cette hiver;

**CONSIDÉRANT** que nous avons un financement du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur pour un projet de 56 306\$;

**CONSIDÉRANT** que nous sommes allés en appel d'offres sur invitation écrite auprès de 3 différentes compagnies;

19-04-61

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron, d'accepter l'offre des Roulottes Duratech pour une valeur de 23 500\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**7.7.3 – Adoption du projet de règlement sur le traitement des membres du conseil municipal**

**ATTENDU** que la Loi sur le traitement des élus municipaux (R.L.R.Q., C. T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la session régulière du conseil municipal tenue le 7 janvier 2019;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement a été présenté le 4 mars 2019 ;

**ATTENDU** qu'un avis public de la présentation du projet de règlement a été publié le 8 mars 2019;

19-04-62

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten et résolu unanimement par tous les membres du conseil municipal que le règlement no 2019-01 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal » est adopté et qu'il soit statué et décrété que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement est consigné au long au livre des règlements.

**7.7.4 Fréquence du paiement des élus municipaux**

**CONSIDÉRANT** que nous versons des salaires à nos élus municipaux;

**CONSIDÉRANT** que la fréquence de paiement n'est pas définie dans le règlement sur le traitement des membres du conseil municipal;

19-04-63

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'effectuer 2 paiements par année soit à la dernière semaine de mai et à la dernière semaine de novembre.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

#### **7.7.5 Fréquence du paiement des pompiers volontaires**

**CONSIDÉRANT** que nous versons des salaires à nos pompiers volontaires

**CONSIDÉRANT** que par le passé, Laverlochère versait les salaires 1 fois par année et Angliers plus de 4 fois par année;

**CONSIDÉRANT** que nous voulons harmoniser les 2 secteurs;

19-04-64

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'effectuer 2 paiements par année soit à la dernière semaine de mai et à la dernière semaine de novembre.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

#### **7.7.6 Achat terrains MERN à Angliers**

**CONSIDÉRANT** que le MERN nous offre d'acheter la partie de la moitié Est du lot 55 Rang VI – Canton de Baby – Lac des Quinze pour un montant de 40 215.53\$ taxe incluse;

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation du projet a été faite;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande pour le volet 1 du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » de la FDT a été envoyée pour une subvention de 20 000\$;

**CONSIDÉRANT** que nous avons fait une demande au « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire » pour une subvention de 25 000\$;

19-04-65

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'accepter l'offre du MERN, si nous sommes acceptés pour la subvention au « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.7.7 Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**en prévision de sa prochaine budgétaire, la municipalité de Laverlochère-Angliers a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services du 20 mars 2019 préparé à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

19-04-66

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien et résolu que ce conseil retienne l'offre de service juridique soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;
- **Coût forfaitaire** : 700 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 180 \$ de l'heure;

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

#### 7.7.8 Affichage numéro civique

**CONSIDÉRANT** que plusieurs endroits dans le secteur d'Angliers ont une signalisation déficiente;

**CONSIDÉRANT** que ces endroits ont été identifiés;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont évalué chaque emplacement;

19-04-67

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'acheter et d'installer la signalisation nécessaire sur chacun des sites identifiés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

#### Suivi sur la traverse sans nom

Vérification faite à la commission de la toponymie, cette traverse s'appelle Traverse du 6<sup>e</sup> Rang. L'officialisation a été faite le 16 juillet 2003. Nous n'aurons pas à renommer cette traverse.

#### 7.7.9 Relais Éco-Centre

**CONSIDÉRANT** que l'achalandage du site est de 5.75 visiteurs par journée d'ouverture;

**CONSIDÉRANT** que nous devons nettoyer le site avant l'ouverture;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux sont mal triés;

19-04-68

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'ouvrir le relais Éco-Centre en mai à une fréquence d'une fois par mois;

**De** nettoyer le site qui est en ce moment à pleine capacité;

**De** conscientiser à l'aide du journal, le tri des matériaux;

**D'**évaluer la possibilité de créer une grille de taxation pour le service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.7.10 Programme bouteille d'Eau

##### Approbation rapport d'étape

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du programme de fonds conjoncturel de développement, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation requiert que le rapport d'étape soit approuvé par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport a été présenté au conseil lors de cette séance;

19-04-69

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'approuver le rapport d'étape présenté ce 1<sup>er</sup> avril 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **Ventes de bouteilles d'eau**

**CONSIDÉRANT** qu'il reste dans le programme des fonds pour l'achat de 1756 bouteilles d'eau;

**CONSIDÉRANT** que le programme stipule que la population doit déboursier près de 23% de la facture;

**CONSIDÉRANT** que nous avons épuisé le montant alloué par l'ex-ministre Blanchette de son budget discrétionnaire, qui permettait aux citoyens un accès complètement gratuit;

19-04-70

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de recommencer la vente des bouteilles d'eau à prix modique dès le mois de mai et que la contribution citoyenne sera de 2,25\$ par bouteille.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.7.11 – Résolution pour ententes de délégation de gestion**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous demande de manifester notre intérêt à signer une entente de délégation de gestion;

**CONSIDÉRANT** que nous devons manifester cet intérêt le plus rapidement possible;

**CONSIDÉRANT** que cet intérêt n'engage en rien la municipalité à signer ladite entente;

**CONSIDÉRANT** que nous devons manifester cet intérêt pour avoir l'information nécessaire requise pour approuver la signature d'une telle entente;

19-04-71

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de manifester notre intérêt à signer une entente de délégation de gestion avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.7.12 – Offre de service de PG Solution**

Présentation de l'offre de service de PG Solution. Cette offre de service permet d'ajouter tous les modules que la ville de Ville-Marie possède déjà dans notre municipalité. Il en coûterait 5 895\$, ceci n'a pas été prévu au budget.

L'offre ne sera pas considérée.

#### **7.8.- Ressources humaines**

#### **7.9.- Santé-Sécurité**

### 7.9.1 Visite de Guy Robert dans nos installations

Monsieur Guy Robert a visité nos installations. Il produira un rapport permettant d'identifier nos besoins en formation, vérifier nos besoins au niveau des trousseaux de premiers soins, vérifier nos équipements de premiers secours et nos besoins au niveau des équipements de protection individuelles.

### 7.9.2 Adoption de la Politique Santé-Sécurité

**CONSIDÉRANT** que la municipalité considère ses ressources humaines comme sa principale richesse;

**CONSIDÉRANT** qu'elle est consciente que la santé et la sécurité du travail de tout son personnel est une priorité pour le bon fonctionnement de son organisation;

**CONSIDÉRANT** qu'elle entend gérer de façon à bâtir une culture durable de prévention en santé et sécurité du travail afin que celle-ci occupe une place comparable aux opérations et à la qualité des services offerts aux citoyens;

19-04-72

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron et il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers d'adopter la Politique Santé-Sécurité pour le maintien d'un milieu de travail sécuritaire pour tous dans la municipalité de Laverlochère-Angliers.

La politique est consignée dans le livre des politiques.

## 8- Rapport des comités.

### 8.1.- Brigade incendie

Le camion-citerne de la municipalité devra être réparé pour passer l'inspection. Celui-ci sera envoyé chez Clément Chrysler.

Durant la dernière intervention, difficulté à trouver les numéros civiques des citoyens au lac des seize.

### 8.2.- Commission familiale et MADA

### 8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

Laverlochère : Réception des états financiers de la corporation de développement de Laverlochère. Plusieurs sites sont envisagés pour faire du développement. Autour du Lac Robinson, au lac des seize avec un accès par le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang de Baby et autour du Petit lac Long. Préparation du casse-croûte pour la Rigolade du printemps.

Angliers : Un prêt a été proposé à la municipalité pour l'acquisition de terrain.

### 8.4.- Centre communautaire

### 8.5.- Éducation populaire

### 8.6.- Bibliothèque

Tous les achats sont effectués, il ne reste qu'à finaliser les travaux. Pour le projet FARR, près de 26 000\$ de travaux ont été dépensés.

### 8.7.- Les promoteurs d'Angliers

### 8.8.- Comité des Loisirs et sports

**8.9.- ÉLAN****8.10.- Villégiature**

Si on acquiert les terrains, ceux-ci seront vendus dès mai

**8.11.- Comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère Cindy Cotten se retire du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère Manon Perron accepte de la remplacer;

19-04-73

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de remplacer la conseillère Cindy Cotten par la conseillère Manon Perron sur le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.****10.- Affaires nouvelles****11.- Information du maire.**

Vivre au Témiscamingue, c'est lancé. Retour sur l'évènement tenu au Rift

**12.- Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

**13.- Ajournement**

19-04-74

Considérant que des informations essentielles seront disponibles dans les 2 prochaines semaines sur quelques dossiers en cours, il est proposé par la conseillère Lyna Pine et résolu unanimement d'ajourner la séance au 23 avril, 19h30 à Laverlochère.

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h31.

---

Daniel Barrette, maire

---

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Daniel Barrette, maire



Deuxième séance, de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril, tenue au bureau municipal du secteur Laverlochère, le 23 avril 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Madame Manon Perron, conseillère;  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;  
Monsieur Claude Lemens, conseiller  
Monsieur Normand Bergeron, conseiller

Est absent : Madame Lyna Pine, conseillère

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

### 1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

### 2.- Reprise de la séance du 1er avril 2019.

**CONSIDÉRANT** que la séance du 1<sup>er</sup> avril a été ajournée car des informations essentielles étaient seulement disponible au cours des 2 prochaines semaines sur quelques dossiers en cours;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-04-75

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 3.- Présentation du rapport poids déchets par municipalité

Présentation de Daniel du rapport poids déchets par municipalité

### 4.- Présentation des coûts pour des systèmes UV

Présentation des coûts relié à un système UV à l'entrée de chaque maison.

### 5.- Détection de fuites dans nos systèmes d'aqueduc

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau d'aqueduc dans le secteur Laverlochère semble manquer de pression;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut identifier les fuites sur ses deux réseaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne possède pas encore les équipements nécessaires pour une telle vérification;

19-04-76

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter les soumissions de Distribution Cobra pour un montant de 4 710\$ plus taxes, afin d'obtenir un rapport sur les fuites détectées sur notre réseau dans le secteur Laverlochère et d'Angliers.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

## 6.- Centre communautaire

Présentation de l'offre de service du groupe GESFOR pour la caractérisation de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et l'évaluation de la contamination fongique. Quelques modifications seront demandées.

## 7.- Réseau routier

### 7.1 Entretien chemin d'été

#### **Demande appel d'offre pour nivelage des routes**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est responsable de l'entretien de ses routes;

**CONSIDÉRANT QU'**il sera nécessaire de faire l'entretien d'été de tout le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

19-04-77

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le contrat pour le nivelage des routes est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport Beulé pour une somme de 69 916.30\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

### 7.2 Demande d'appel d'offres pour abat-poussière liquide

**CONSIDÉRANT** qu'il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

**CONSIDÉRANT** que la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

**CONSIDÉRANT** que 2 soumissions ont été reçues;

19-04-78

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que le contrat d'abat poussière liquide est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Marcel Baril pour une somme de 37 759.68 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 8.-Demande d'appel d'offres pour le projet d'égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest et émissaire de sortie

**CONSIDÉRANT QU'**il reste dans le programme de la TECQ, pour le secteur de Laverlochère 464 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** ces montants ont été programmé pour la mise en place d'un égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest, ainsi pour un émissaire de sortie;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense est estimée à 527 084.26 \$ avec l'imprévu de 10 % et les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** 8 soumissions ont été reçues;

19-04-79

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que le contrat d'égout pluvial sur la Rue Labelle Est et Ouest, ainsi que pour un émissaire de sortie est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction UBIC pour une somme de 437 527.47 \$ taxe incluse.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**9. Demande de Jacynthe Marcoux pour l'achat d'un terrain appartenant à la municipalité.**

Ces terrains sont gérés par la corporation de développement d'Angliers, la demande leur sera transférée pour évaluation.

**10.- Réfection chemin Angliers**

**CONSIDÉRANT** que nous avons un montant de 212 882\$ de la TECQ pour la réfection des chemins;

**CONSIDÉRANT** que nous avons un montant de 75 000\$ du Programme d'aide à la voirie local pour le 6<sup>e</sup> Rang;

**CONSIDÉRANT** que le Rang 5, le Rang 6 et le chemin du Pin Rouge ont besoins d'être rechargés et entretenus;

19-04-80

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten, de demander des estimations pour la réfection du Rang 5, du Rang 6 et du chemin du Pin Rouge.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**11.- Achat d'asphalte froide**

**CONSIDÉRANT** que nous avons un besoin d'asphalte froide pour l'entretien de nos routes;

**CONSIDÉRANT** qu'il nous reste en inventaire environ 120 sacs seulement;

**CONSIDÉRANT** que nous avons un budget prévu en 2019 de 8 500\$;

**CONSIDÉRANT** que nous avons une offre de Wolseley qui prend fin le 1<sup>er</sup> mai;

**CONSIDÉRANT** que nous avons acheté l'asphalte froide de ce fournisseur l'année dernière;

19-04-81

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Normand de commander à Wolseley 945 sacs à un coût unitaire de 7.15\$ pour un total de 6 756.75\$ avant taxes, plus 550\$ de transport pour un total de 7 306.75\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**12.- Invitation dîner avec Monique Rivest**

Un dîner sera servi à la salle du conseil pour souligner les années de services de Monique Rivest. Les conseillers, le maire et les employés municipales sont invité le 1<sup>er</sup> mai à midi.

**CONSIDÉRANT** la retraite de Madame Monique Rivest en décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que Madame Monique Rivest a plus de 30 ans de service au sein de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

**CONSIDÉRANT** que le conseil veut souligner l'engagement dans le milieu municipal de Madame Rivest;

19-04-82

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron de souligner cet engagement et d'acheter un cadeau de retraite pour un montant de 300\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**13.- Rencontre Promoteur**

La rencontre avec les promoteurs sera le 1<sup>er</sup> mai 2019 à 19 h au centre communautaire d'Angliers.

**14.- Projet au Petit Lac Long de l'association chasse et pêche**

La conseillère Cindy Cotten soulève des interrogations sur le montage du projet de l'association chasse et pêche qui a été déposé à la FDT en vertu du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ».

**15.- Information du maire**

La demande de la municipalité au volet 1 du programme « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » a été refusé par la MRC.

**16.- Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

**17.- Clôture de l'assemblée.**

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h12.

---

Daniel Barrette, maire

---

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur de Laverlochère, le 6 mai 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Madame Lyna Pine, conseillère;  
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;  
Madame Manon Perron, conseillère;  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;  
Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est absent :

Est également présente: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

### 1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

### 2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout d'un point aux affaires nouvelles, pourvoirie sans droit exclusif.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-05-83

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 3.- Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> et 23 avril 2019.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 23 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

19-05-84

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter les procès-verbaux de la séance du 1<sup>er</sup> et 23 avril 2019;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 3.1.- Suivi du conseil d'avril

### 4.- Période de questions et demande verbale.

Une citoyenne demande si on peut avoir des poules dans une zone de villégiature. Une réponse lui sera fourni après une vérification des règlements municipaux pendant la semaine.

## 5.- Revenus

## AVRIL

Sable et Carrière	4 956.87 \$
Location salle	675.73 \$
Mutation	612.15 \$
Photocopies	29.34 \$
Vente équipements	19 500.00 \$
Constat police	149.00 \$
Taxes à rec	3 814.06 \$
Foncières	118 025.48 \$
Aqueduc	22 844.65 \$
Égout	2 271.96 \$
Traitement des eaux	8 249.94 \$
Mat. Résiduelle	19 123.99 \$
Pénalité courus	2.38 \$
Intérêts	470.75 \$
Travaux citoyens	1 219.98 \$
Permis	60.00 \$
Loisirs et Sports AT	350.00 \$
Arrondissement	(0.05) \$
Remboursement FSST	100.92 \$
Publicité journal	24.00 \$
<b>Total:</b>	<b><u>202 481.15 \$</u></b>

## 5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-05-85

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que les dépenses présentées pour le mois de avril 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 88 174.28 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 34 130.78 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 avril 2019, totalisant des dépenses de 122 305.06 \$, plus une somme de 20 868.64 \$ consignée au rapport des salaires nets du 23 avril 2019, le tout totalisant 143 173.70 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 6.- Correspondance.

## 6.1. – Demande Réseau Biblio pour les bénévoles émérites

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau BIBLIO demande une contribution pour souligner le travail de nos bénévoles émérites;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Desneiges Lambert de la Biblio Laverlochère a atteint sa 40<sup>e</sup> années de bénévolat;

19-05-86

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de contribuer pour un montant de 50\$ taxes incluses, afin de remettre à Madame Desneiges Lambert, un certificat cadeau qui aurait dû être remis lors de la semaine nationale de l'action bénévole.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6.2. – Suivi sur pression d'eau de la part de Bonichoix**

Suivi de la demande de Monsieur Alex Neveu.

Il consomme pour l'instant 22m<sup>3</sup> d'eau par jour, il se peut que sa consommation augmente à 67m<sup>3</sup> par temps chaud.

Nous avons constaté une augmentation au cours des 3 dernières années de 85m<sup>3</sup> au cours des dernières années. De cela, 72.73m<sup>3</sup> est dû à la production accrue de Parmalat.

**6.3. – Demande de d'adhésion au Réseau Québécois de Villes et Villages en santé.**

Demande du RQVVS d'adhérer. Nous n'adhérons pas pour l'année 2019.

**6.4.- Demande financement de la maison des jeunes**

Aucun financement ne sera accordé à la maison des jeunes.

**6.5. Rencontre promoteur (Nouvelle date)**

La rencontre du 1<sup>er</sup> mai étant annulée, il faudra trouver une nouvelle date pour cette rencontre.

**7.- Dossiers municipaux.****7.1.- TECQ**

Le dossier d'égout pluviaux et les émissaires sur la Labelle Ouest suit son cours.

**7.2.- Dossier de l'eau potable**

Présentation de l'offre de N.Sigouin infra-conseils. Ce service conseil nous permettra de faire une demande d'installation adapté au secteur d'Angliers.

L'acceptation ou le refus de cette offre est reporté à plus tard à cause d'incertitudes dans le projet au niveau politique.

**7.3.-Pression eau secteur Laverlochère**

Vonroll sera dans notre municipalité dans les 2 secteurs dans la semaine du 13 mai 2019 pour procéder à l'évaluation des fuites.

**7.4.- Centre communautaire**

**CONSIDÉRANT QUE** le centre communautaire aura besoin d'entretien dans un avenir rapproché;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 56 de la LSST (L.R.Q., C. S-2.1) le propriétaire doit faire en sorte que les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs soient prises;

**CONSIDÉRANT QUE** nous n'avons pas caractérisé les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans le centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** la présence de moisissures à certains endroits dans le centre communautaire;

19-05-87

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter l'offre de service du groupe GESFOR pour un montant de 8595\$ plus taxes, afin de caractériser les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et l'évaluation de la contamination fongique du centre communautaire d'Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.5.- Panne de courant**

Il y aura une interruption de courant le 11 juin d'environ 12h sur une grande partie du Témiscamingue. Nous ne sommes pas sûr si cette panne va nous affecter. Plusieurs commerces et entreprises pourront être touché dans nos secteurs.

#### **7.6.- Réseau routier (Information)**

Nous attendons de voir la décision de la municipalité de Fugèreville avant d'évaluer les coûts reliés à l'élimination du macadam dans le rang 6. Pour l'entrée Sud du secteur d'Angliers, nous sommes à évaluer les coûts pour l'enlèvement de l'asphalte et des différents travaux requis pour remettre cette portion de route en condition.

#### **7.7.- Gouvernance**

##### **7.7.1- Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication et de l'attribution d'un contrat**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

**ATTENDU QUE** rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

19-05-88

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que la procédure présentée soit adoptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

##### **7.7.2 – Distribution de bouteille d'eau potable**

Les coupons seront disponibles dès mardi au marché Léane. Nous avons distribué 10 coupons par adresse. Lorsque les gens auront remis ces 10 coupons, ils pourront en recevoir 9 supplémentaires.

##### **7.7.3 – Demande Volet 1 au programme FDT**

Notre projet « Développement d'un secteur de villégiature » ne fera pas l'objet d'une recommandation au conseil de la MRC pour le volet 1 de leur programme.



#### 7.7.4 – Réparation ou démolition des Bac à fleurs à la sortie Est et Ouest du village

**CONSIDÉRANT** l'état des bacs à fleurs à la sortie Est et Ouest du secteur Laverlochère;

**CONSIDÉRANT** l'état de la pancarte en bois à la sortie Ouest;

19-05-89

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé la conseillère Manon Perron de démanteler les bacs à fleurs et de retirer la pancarte en mauvaise état à l'entrée Est et Ouest du village. Au cours de l'automne, une décision sera prise, afin de remplacer ces installations.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 7.8.- Ressources humaines

#### 7.9.- Santé-Sécurité

##### 7.9.1- Résultats de la tournée d'inspection en santé et sécurité au travail

Un ménage a été effectué dans nos diverses installations et l'inventaire des produits dangereux a été débuté pour être en conformité avec le SIMDUT 2015. Par la fin mai, nous devrions avoir les fiches signalétiques de l'ensemble de ces produits.

Nous allons inclure dans nos suivis la vérification de nos défibrillateurs.

**CONSIDÉRANT** l'article 75 du règlement sur la santé et sécurité du travail;

**CONSIDÉRANT** l'absence de stations rince-yeux dans deux de nos installations où nous manipulons des substances corrosive ou toxique;

**CONSIDÉRANT** que dans une de nos installations la station rince-yeux est non opérationnelle;

19-05-90

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'acheter 2 stations rince-yeux pour la station de pompes d'eaux d'Angliers et pour le garage municipal à Laverlochère. De procéder à la réparation de la station rince-yeux situé à l'usine de traitement des eaux usées et des bassins d'épurations ou de la remplacer selon le coût.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 8- Rapport des comités.

##### 8.1.- Brigade incendie

##### 8.2.- Commission familiale et MADA

##### 8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

Laverlochère : Préparatif du casse-croûte par la Rigolade. Un étudiant a été embauché pour s'occuper du centre d'interprétation de la guêpe. Le réseau muséal évalue présentement le centre d'interprétation de la guêpe.

Anglier : En recherche pour embaucher une jeune personne cet été.

**8.4.- Centre communautaire (Information)**

Suite à une évaluation de Monsieur François Gingras de la MRC, la capacité de la salle Simard est de 0 personnes. Un suivi sera rapidement fait pour corriger la situation.

**8.5.- Éducation populaire**

Chaque secteur à conserver son indépendance et on chacun droit à du financement.

**8.6.- Bibliothèque****8.7.- Les promoteurs d'Angliers****8.8.- Comité des Loisirs et sports**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité demande le soutien de la municipalité pour différents services;

19-05-91

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le conseil autorise la fermeture temporaire de la rue Labelle Ouest les 17, 18, 19 et 20 mai 2019;

**QUE** la rétro caveuse, le camion-citerne et l'autopompe sont prêtés durant l'activité de même que les gros bacs de recyclage qui sont près de la salle sont déplacés sur le terrain où se déroule l'évènement;

**QUE**, selon la disponibilité de nos employés, ces derniers pourront participer à l'installation du chapiteau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**8.9.- ÉLAN****8.10.- Villégiature****8.11.- Comité consultatif d'urbanisme****9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.****10.- Affaires nouvelles****10.1.- Dossier pourvoirie sans droit exclusifs**

Demande de Monsieur Paul Coulombe pour être reconnues en 2018 comme une pourvoirie sans droit exclusifs. Le dossier à été présenté aux conseillers. Une décision sera lors du prochain conseil, afin de déterminer si nous compensons à l'aide d'une subvention en vertu de l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipale.

**11.- Information du maire.****11.1.- Information sur le tour de l'Abitibi**

Le 19 juillet 2019, le tour de l'Abitibi passera au Témiscamingue. Notre participation sera sollicitée.

**11.2. – Dossier Piscine**

Un consultant sera présent dans la semaine du 20 mai concernant le dossier de la construction d'une nouvelle piscine. Celui-ci ira à la rencontre des différents conseils.

**11.3. – Sac en plastique**

Projet pour retirer les sacs en plastique. Un conseiller devra être nommé pour s'occuper du projet et pour discuter avec les commerces.

**11.4. – Projet Ominiki**

Présentation sommaire du projet Ominiki aux élus.

**12.- Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

La conseillère Cindy Cotten quitte à 22h36

**13.- Clôture de l'assemblée.**

Le président déclare la levée de la séance, il est 22h39.

---

Daniel Barrette, maire

---

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 3 juin 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Madame Lyna Pine, conseillère;  
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;  
Madame Manon Perron, conseillère;  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;  
Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est absent :

Est également présente: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

#### 1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

#### 2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout de 6.3 Demande Cercle des fermières  
Ajout de 6.4 Relocalisation des bacs au lac des douze  
Ajout de 10.1 Forêt  
Ajout de 10.2 Refuge

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-06-92

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 3.- Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-06-93

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

## 5.- Revenus

## MAI

Publicité journal	38.33 \$
Location salle	135.00 \$
Mutation	2 206.15 \$
Photocopies	2.00 \$
Crédit MAPAQ	60 354.73 \$
Biblio Angliers	103.92 \$
Taxes à rec	1 617.70 \$
Foncières	97 920.38 \$
Aqueduc	17 014.48 \$
Égout	1 986.31 \$
Traitement des eaux	7 217.92 \$
Mat. Résiduelle	15 207.05 \$
Intérêts	176.75 \$
Assurance organisme	136.25 \$
Permis	245.00 \$
Arrondissement	(0.02) \$
<b>Total:</b>	<b><u>204 361.95 \$</u></b>

## 5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-06-94

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que les dépenses présentées pour le mois de mai 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 127 928.79\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 41 337.34\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 29 mai 2019, totalisant des dépenses de 169 266.13\$, plus une somme de 21 650.22\$ consignée au rapport des salaires nets du 28 mai 2019, le tout totalisant 190 916.35\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 6.- Correspondance.

## 6.1.- Projet pour l'installation d'un Skate Park dans l'espace du terrain de tennis demandé par Madame Karie Bernèche

**CONSIDÉRANT** qu'il y a plusieurs jeunes adeptes de skateboard dans le secteur Angliers;

**CONSIDÉRANT** que le projet sera financier par les commerces et les organismes locaux;

**CONSIDÉRANT** que les jeunes seront impliqués dans le processus;

**CONSIDÉRANT** que l'espace du terrain de tennis est déjà est très utilisé;

19-06-95

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron de donner l'accord du conseil pour le projet à Madame Karie Bernèche;

**QUE** l'on aide à trouver un terrain adéquat pour ce projet;

**QUE** l'on contribue pour un montant de 500\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**6.2.- Demande du club de l'âge d'or de Laverlochère pour une lettre d'appui à leur projet de remplacement de matériel**

**CONSIDÉRANT** que le club de l'âge d'or de Laverlochère à besoin d'une lettre d'appui pour le Projet Nouveau Horizon pour les aînées;

19-06-96

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de leur donner une lettre d'appui. Cette lettre leur garantira de la part de la municipalité leur local pour les 5 prochaines années. De plus, elle appuiera le changement du réservoir à eau chaude, des appareils électroménagers (poêle, réfrigérateur, congélateur, micro-ondes, chaudrons.), changement de l'amplificateur et d'une centaine de chaises.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**6.3.- Demande du cercle des fermières de Laverlochère pour un nouveau local au presbytère pour leur nouvelle activité de courte-pointe.**

**CONSIDÉRANT** que le cercle des fermières à besoin d'un nouveau local pour leur nouvelle activité de courte-pointe;

**CONSIDÉRANT** que le local visé est présentement utilisé par le comité sports et loisirs;

**CONSIDÉRANT** que le club des chasseurs peut accueillir dans leur local le comité sports et loisirs;

19-06-97

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de céder le local utilisé par le comité sports et loisirs au cercle des fermières de Laverlochère sous condition que nous recevions une lettre d'appui du comité sports et loisirs et du club des chasseurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**6.4.- Relocalisation poubelle Lac des Douze**

**CONSIDÉRANT** que les poubelles localisées à l'entrée du Lac des Douze sont utilisées par des gens autres que les résidents;

**CONSIDÉRANT** qu'il arrive fréquemment que les résidents n'ont plus de place pour y mettre leur propre détritius;

19-06-98

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de relocaliser la poubelle environ 350 mètres plus loin afin d'éviter que les passants l'utilisent encore.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.- Dossiers municipaux**

**7.1.- TECQ**

La rencontre de démarrage a été faite. Nous allons devoir rencontrer les citoyens et les organismes affectés avant le début des travaux.

**7.2.- Écocentre**

### 7.2.1.- Nettoyage Écocentre

**CONSIDÉRANT** que l'écocentre du secteur Angliers est presque à pleine capacité;

**CONSIDÉRANT** que depuis plusieurs années, il y a très peu de tri;

**CONSIDÉRANT** que la plupart du bois devra probablement aller aux déchets ultimes dû à une contamination par plusieurs autres matériaux;

19-06-99

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'évaluer le coût relié au nettoyage du site afin de pouvoir adéquatement faire du tri dans le futur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 7.2.2.- Fermeture Écocentre

**CONSIDÉRANT** que l'écocentre doit être nettoyé pour redevenir fonctionnel;

19-06-100

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de fermer l'écocentre, jusqu'à ce que celui-ci soit redevenu fonctionnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 7.3.-Santé des systèmes d'aqueducs

#### 7.3.1- Présentation des rapports fuites Laverlochère et Angliers (Information)

3 fuites ont été précisément localisé dans le secteur d'Angliers. Celle-ci seront colmaté dans la semaine du 17 juin.

1 fuite détectée dans le secteur Laverlochère, celle-ci est sur la ligne principale d'alimentation. Nous allons tenter de réparer la fuite en même temps que le nettoyage du réservoir le 12 juin. L'eau sera donc coupée toute la journée. Un avis sera envoyé aux citoyens sous peu.

#### 7.3.2- Présentation soumission pour recherches fuites sur réseau localisé

**CONSIDÉRANT** que la fuite constatée sur la ligne principale sur le réseau du secteur Laverlochère peut être difficilement localisable;

19-06-101

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter la soumission de Distribution Cobra pour un montant de 2700\$ plus taxes, afin de localiser sur le réseau la fuite, dans le cas où ne n'auront pas réussi à la localiser nous-même.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 7.4.- Centre communautaire (Information)

GESFOR a prélevé leurs échantillons dans le centre communautaire. Nous devrions avoir les résultats d'ici 1 mois. Lors de la prise d'échantillons, plusieurs surfaces ont été endommagé. Nous allons réparer le tout au cours de l'été.

### 7.5.- Inondation

Les dépenses liées aux mesures d'urgence seront couvertes à 100%. Sac de sable, construction de la digue pour la pump house, temps supplémentaire, sable, machinerie, etc.

Les dépenses liées à la réparation de la pump house, le parc et la rue seront couverts, mais avec une participation de la municipalité sera nécessaire. Nous allons recevoir sous peu les documents nécessaires afin de commencer notre réclamation.

### 7.6.- Sécurité publique

**CONSIDÉRANT** que l'implication d'un élu sera requise pour l'élaboration du plan pour les mesures d'urgence;

19-06-102

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de nommer le maire Daniel Barrette pour aider à l'élaboration du plan pour les mesures d'urgence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 7.7.- Gouvernance

#### 7.7.1.- Déclaration de reddition de comptes en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 269 674\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais encourus admissibles s'élèvent à un montant de 388 954.15\$;

19-06-103

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que la Municipalité de Laverlochère-Angliers approuve les dépenses admissibles de 269 674\$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.7.2.- Approbation rapport Analyse passif environnemental

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport intitulé « Analyse passif environnemental » a été fait en 2016 en regard des sites potentiellement contaminés;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance dudit rapport;

19-06-104

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que le conseil approuve les conclusions du rapport intitulé « Analyse de passif environnemental » et constate qu'aucun terrain municipal n'a d'antécédent de contamination.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



**7.7.3- Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant la stratégie Québécoise d'Économie d'eau potable.**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Lemens en vue, lors de la prochaine séance du conseil de l'adoption d'un règlement concernant la stratégie Québécoise d'Économie d'eau potable.

**7.7.4- Présentation du projet de règlement concernant la stratégie Québécoise d'Économie d'eau potable.**

Présentation du projet de règlement 2019-02 par la conseillère Manon Perron.

**7.7.5- Modification compte taxes Coulombe**

**CONSIDÉRANT** que la propriété de Paul Coulombe, no matricule 2467 78 9944 est une pourvoirie sans droit exclusif en date du 1 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT** que son compte de taxes 2018 a été facturé comme étant une propriété avec 7 logements;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande à été fait de leur part afin d'y apporter une correction;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 2018-09 adopté à la séance du 4 septembre 2018 (Résolution 18-10-255) a créé une catégorie pour les pourvoiries sans droit exclusif;

19-06-105

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de corriger le compte de taxes 2018 de Monsieur Paul Coulombe, no matricule 2467 78 9944. Étant donné que cette propriété est une pourvoirie sans droit exclusif, le compte doit être crédité de 1 606\$ pour l'aqueduc, 1 014\$ pour les déchets et matières recyclables, 873\$ pour le traitement des eaux usées et 13,50\$ pour les égouts. Le crédit total sera de 3506.50\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.7.6- Octroi temporaire pour les dépenses liées au projet des égouts pluviaux et les émissaires subventionnées par la TECQ**

Étant donné que nous avons une subvention de la TECQ lié à cet octroi, nous n'avons pas besoin d'un projet de règlement.

**CONSIDÉRANT** qu'il reste dans le programme de la TECQ 2014-2018, 533 371\$ à verser;

**CONSIDÉRANT** que le projet pour les égouts pluviaux et les émissaires subventionnées par la TECQ ont été accordé à Construction UBIC pour une somme de 437 527.47 \$. 481 280.21\$ avec un imprévu de 10%.

19-06-106

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de demander un octroi temporaire à la Caisse Desjardins du Témiscamingue au montant de 500 000\$ au taux préférentiel + 0.50%

**QUE** les personnes autorisées à signer cet octroi temporaire seront Daniel Barrette, maire de la municipalité et Yan Bergeron, Directeur Général Secrétaire Trésorier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.8.- Ressources humaines**

**CONSIDÉRANT** que la fonte des neiges a été plus tard cette année;

**CONSIDÉRANT** les inondations dans le secteur Angliers;

**CONSIDÉRANT** que le balayage des rues vient tout juste de commencer et que nous n'avons trouvé aucun balayeur supplémentaire;

**CONSIDÉRANT** que le gazon dans les deux secteurs a déjà besoin d'entretien;

**CONSIDÉRANT** que nous aurons des travaux de réparations d'aqueduc sous peu au mois de juin;

**CONSIDÉRANT** que nous n'avons pas les ressources nécessaires pour le moment;

19-06-107

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'engager au besoin durant une période de 1 à 2 mois, une personne au taux de 15\$/h pour faire l'entretien des gazons.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**8- Rapport des comités.****8.1.- Brigade incendie**

Clef sera acheminée aux pompiers pour l'accès au diesel

**8.2.- Commission familiale et MADA**

Activité crêpe le 25 août à Angliers.

Journée plein air de la MADA le 27 juin prochain.

**CONSIDÉRANT** que nous avons un budget de 1000\$ pour la MADA;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aura une journée plein air le 27 juin 2019;

19-06-108

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de remettre à la MADA un montant pouvant aller jusqu'à 500\$ pour leur activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers****8.3.1- Demande Achat de terrain**

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de développement économique d'Angliers est en désaccord avec la proposition;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire aussi conserver ces terrains;

19-06-110

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de ne pas mettre en vente les terrains et que ces derniers demeurent des biens publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**8.4.- Centre communautaire****8.5.- Éducation populaire**

**8.6.- Bibliothèque****8.7.- Les promoteurs d'Angliers**

Réception des états financiers 2018, ainsi que du rapport d'activités.

Une rencontre est prévue le 10 juin à 19h avec eux.

**8.8.- Comité des Loisirs et sports****8.9.- ÉLAN**

**CONSIDÉRANT** que l'épargne à terme de 501 000\$ réservé pour le projet du comité de l'élan est échu;

**CONSIDÉRANT** que ce montant est maintenant de 508 940.16\$;

**CONSIDÉRANT** que ce montant est en ce moment dans un compte avantage entreprise à un taux de 1.25%;

**CONSIDÉRANT** que le comité de l'ÉLAN n'aura pas besoin de ces fonds dans les 5 prochains mois;

19-06-109

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de mettre le montant total de 508 940.16\$ dans une épargne à terme de 5 mois à un taux évalué à 1.46%;

**QUE** Daniel Barrette, maire de la municipalité et Yan Bergeron, Directeur Général Secrétaire Trésorier puisse signer pour effectuer cette transaction.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

**8.10.- Villégiature**

L'achat des terrains dans le secteur Angliers (Résolution 19-04-65) est présentement en traitement chez notre notaire.

Une décision sera prise en juillet concernant le Lac Robinson.

**8.11.- Comité consultatif d'urbanisme****9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.****10.- Affaires nouvelles****10.1.- Forêt**

Aucune nouvelle reçue du MRN à la suite de notre intention de signer une convention de délégation de gestion.

Discussion sur la réserve de biodiversité Kakinwawigak.

**10.2.- Refuge**

En attente du rapport trimestriel du refuge. Madame Francine Beaudoin sera jointe à ce sujet

Aucune vente de médaille effectuer pour le moment. Le refuge sera contacté pour voir la date où les visites débiteront.

**11.- Information du maire.**

**12.- Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

**13.- Clôture de l'assemblée.**

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h52.

---

Daniel Barrette, maire

---

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Daniel Barrette, maire